La police découvre la «caverne d'Ali Baba» à Hussein Dey

Page 2

LES AGENTS COMMUNAUX MONTENT AU CRÉNEAU

Une grève générale de trois jours annoncée

Page 2

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 6104 - JEUDI 7 JUIN 2018

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net



TAXES SUR LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

LA VOLONTÉ DU CHEF DE L'ÉTAT A PRÉVALU

Le président de la République Abdelaziz Bouteflika a décidé d'aller, pour la énième fois, à l'encontre des décisions de son Premier ministre Ahmed Ouyahia. Cette fois, il vient de mettre un terme à une controverse qui a duré plus d'une dizaine de jours, mais qui a fortement déplu aux citoyens car elle touche directement leur portefeuille. *Page 3*



BACCALAURÉAT 2018



FACEBOOK INACCESSIBLE

Page 3



CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'ALGÉRIE POUR 2018

LA BM MAINTIENT SES PRÉVISIONS

Page 4

PORTUGAL-ALGÉRIE À 20H15 À LISBONNE



MADJER JOUE SA TÊTE

Page 23

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT RÉHABILITER LE COUFFIN TRADITIONNEL À MÉDÉA

LA MAISON de l'Environnement de Médéa a abrité les festivités célébrant la Journée mondiale de l'environnement, marquée par la programmation de plusieurs activités auxquelles a assisté la délégation officielle conduite par le wali, Mohamed Bouchema.

L'événement, dont le thème retenu cette année est « Combattre le plastique », a donné lieu à une intervention du directeur de l'environnement, qui a annoncé que, dans ce cadre, la wilaya a mis à la disposition de sa tutelle 240 couffins fabriqués à partir de fibres d'alfa et de doum.

Pour mieux souligner le péril que représente le plastique sur l'environnement, le directeur de l'environnement a exhorté à l'utilisation du couffin traditionnel, dont la réhabilitation est suggérée comme une alternative au sac et au sachet en plastique. Pour susciter l'intérêt du public à la problématique, des campagnes de sensibilisation ont eu lieu dans les écoles, en collaboration avec d'autres secteurs tels que la Conservation des forêts, et ce dans le but d'impliquer le public dans les actions de protection et de préservation de l'environnement.

C'est ainsi que des prix récompensant les établissements scolaires les plus écologiques et les meilleurs dessins traitant de la thématique de l'environnement ont été prévus à cette occasion, à laquelle ont aussi pris part l'Etablissement public de gestion des centres d'enfouissement technique ainsi que de nombreuses associations activant dans le domaine.

Il a été annoncé également le lancement de prix récompensant les villes les plus propres de la wilaya sous la houlette de l'APW de Médéa. Celle-ci a, pour ce faire, procédé à l'installation d'un jury d'évaluation composé des secteurs directement concernés ainsi que des représentants de l'université.

En outre, la ville de Ksar El-Boukhari, deuxième grande agglomération de la wilaya, verra la mise en service, vers la fin du mois de juin, d'un centre d'enfouissement technique (CET) dont les travaux de réalisation ont atteint un taux d'avancement de 95 %.

Le CET s'étend sur une superficie de 12,85 ha et comprend un casier d'enfouissement de 200 000 m3, soit l'équivalent d'une durée de vie de 10 ans.

Nabil Bey

LES AGENTS COMMUNAUX MENACENT DE RADICALISER LEUR MOUVEMENT

Une grève générale de trois jours annoncée

La Fédération nationale du secteur des communes (FNSC), affiliée au Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP), est revenue encore une fois à la charge en renouant avec la protestation, en vue de faire aboutir ses revendications socioprofessionnelles.

Dans un communiqué transmis à la rédaction, la Fédération nationale du secteur des communes a lancé un appel à tous les agents communaux affiliés à son organisation pour observer une grève générale de trois jours. Ce mouvement a commencé le 4 juin. Il s'est poursuivi hier pour son troisième jour et a touché l'ensemble des collectivités du pays où le syndicat est présent. « On est très content de la mobilisation des travailleurs. On a enregistré un très bon résultat », a indiqué Ramtan Zaidi, président de la FNSC. Il a regretté que la tutelle «refuse toujours d'ouvrir les portes du dialogue avec notre syndicat». Le même responsable a tenu à souligner que si les doléances de ses collègues n'étaient pas prises en charge, son organisation syndicale « compte radicaliser son mouvement de protestation après le mois de ramadhan, et ce en organisant des marches et des rassemblements : «Au premier jour de notre grève, on a enregistré un taux de suivi de 67 % au niveau national», a fait savoir, Zaidi. Il a ajouté que ce débrayage a été suivi à 75 % à Tizi Ouzou, 80 % à Bejaïa et 50 % à Bouira. L'interlocuteur a affiché sa satisfaction quant à l'adhésion de ses collègues à ce mouvement de protestation en vue de se faire entendre et de faire aboutir leur plate-forme de revendications. «Nous avons enregistré presque le même résultat les deuxième et troisième jours», a-t-il estimé. La Fédération nationale du secteur des communes a mis l'accent sur «la dégradation du pouvoir d'achat des travailleurs communaux face à la cherté de la vie». Elle a dénoncé, également, la précarité de l'emploi qui s'installe de plus en plus dans les communes par le recours abusif au recrutement précaire dans le cadre du pré-emploi. La FNSC a mis en avant plusieurs revendications liées à l'amélioration de la situation socioprofessionnelle de cette frange de travailleurs. Il s'agit, entre autres, de la refonte du statut général de la Fonction publique et des statuts particuliers de tous les corps des communes, l'intégration des contractuels et l'élargissement de la prime de souveraineté au secteur des communes. Les grévistes demandent également la révision des primes en vue d'une augmentation à 20 000 DA de l'allocation familiale et celle de l'indemnité de la femme au foyer à 8 000 DA, en sus de l'application de l'indemnité des agents de l'état civil à compter du 1er janvier 2008.



Lynda Louifi

APC D'AOKAS ET DE TICHY

Fin du blocage

APRÈS plus de six mois de blocage, les Assemblées populaires communales des communes côtières de Tichy et d'Aokas ont enfin connu un dénouement heureux suite aux sessions tenues ces derniers jours. Un accord a été dégagé après une longue période de méfiance et de tergiversations, qui ont tenu en otage la population. Enfin, rien n'a changé concernant le point d'achoppement entre les parties concernées, cependant, « l'essentiel, c'est que l'APC retrouve sa cohésion », estiment les citoyens de la région qui attendent de leurs élus autre chose que les querelles stériles et partisanes habituelles. Le président de l'APC, d'obédience RCD, a proposé son colistier : les élus têtes de liste du FFS et du RND ainsi qu'un élu de la liste de l'Alliance TAJ, et ce pour les postes de vice-présidents. Une proposition qui a été bien accueillie puisqu'elle a été validée par la majorité. Il convient de noter que les élus du FFS, dont l'élu a été proposé à l'un des postes de vice-président, ont voté contre. Désormais, l'APC d'Aokas est constituée de quatre adjoints au P/APC issus du RCD, FFS, RND et Alliance TAJ. L'installation des commissions permanentes et l'installation des délégués communaux ne seront certainement pas une tâche difficile et interviendront d'ici peu. Le même scénario s'est produit dans la commune voisine, Tichy. Il a été procédé, le même jour, à l'installation de l'exécutif communal, et ce après de très longs mois de conflit stérile et de blocage. Le FFS a enfin réussi à installer un exécutif grâce au ralliement d'une élue FLN qui a claqué la porte de son parti. Pour rappel, le FLN et le RCD avaient constitué un bloc d'opposition et avaient alors bloqué l'APC. Le FLN avait fait une proposition il y a quelques jours à la majorité et avait annulé son accord conclu avec les deux élus du RCD. Mais entre-temps, l'élue FLN les a pris de court son parti après avoir décidé de se joindre à la majorité. Avec l'appui de cette élue, le P/APC, d'obédience FFS et fort de ce huitième membre, a proposé un exécutif constitué de ses colistiers et de la transfuge du FLN. Pour rappel, des citoyens de la région avaient observé des rassemblements pour exiger de leurs élus de mettre fin aux clivages et débloquer les APC. Maintenant, il faut rattraper l'énorme retard accusé pour une histoire de querelles infécondes.

De Béjaïa, Noureddine B.

LORS DE LA PERQUISITION DU DOMICILE D'UN JEUNE FAUSSAIRE DE 20 ANS

La police d'Alger découvre la «caverne d'Ali Baba» à Hussein Dey

UN JEUNE informaticien âgé de 20 ans a été arrêté avant-hier par les services de police d'Hussein Dey dans le cadre d'une affaire de falsification. Le mis en cause a été déféré hier devant les instances judiciaires de compétence territoriale pour plusieurs chefs d'inculpation et placé en prison. Selon le chargé de communication de la sûreté de wilaya d'Alger (SWA), le jeune informaticien est un as en faux. Il falsifiait des documents officiels et administratifs, notamment des certificats scolaires, des certificats de travail, des certificats d'affiliation à la Caisse de sécurité sociale. Il est également l'auteur de plusieurs contrefaçons et imitations de sceaux et de cachets d'institutions officielles, poursuit le communiqué de la SWA. Une enquête a été ouverte suite un renseignement faisant état des activités illégales et frauduleuses d'un jeune homme d'une vingtaine d'années, originaire d'Hussein Dey, qui fournissait divers documents officiels falsifiés pour des dossiers de visa ou autres. Toujours selon la même source, le jeune suspect assurait à ses «clients» que les faux documents ne pouvaient être repérés, ce qui a fait grimper le nombre de demandes. Les policiers d'Hussein Dey ont localisé et surveillé le mis en cause pendant plusieurs jours avant de l'interpeller et de perquisitionner son domicile, sis dans la commune d'Hussein Dey. La perquisition a permis de saisir dans son appartement un ordinateur et un disque dur externe contenant plus de 100 dossiers de documents officiels falsifiés. En outre, de nombreux certificats scolaires, des documents de dédouanement, un dossier de visa, des papiers vierges avec cachet officiel, quatre copies de documents d'identité de citoyens, deux certificats d'affiliation à la Caisse nationale de la sécurité sociale, une copie d'un certificat de travail, des sceaux et cachets contrefaits ainsi qu'une somme d'argent estimée à 14 millions de centimes, représentant les revenus des ventes des documents officiels, a également été saisis. Le jeune informaticien a enfin avoué avoir falsifié des documents officiels exigés dans les dossiers de demande de visa.

Sofiane Abi

TAXES SUR LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

LA VOLONTÉ DU CHEF DE L'ETAT A PRÉVALU

Le président de la République Abdelaziz Bouteflika a décidé d'aller, pour la énième fois à l'encontre des décisions de son Premier ministre Ahmed Ouyahia. Cette fois, il vient de mette un terme à une controverse qui a duré plus d'une dizaine de jours, mais qui a fortement déplu aux citoyens, car elle touche directement leur portefeuille.



Le gouvernement Ouyahia avait fait circuler des informations sur certains articles du projet de loi de finances complémentaire 2018 en rapport avec des taxes que le gouvernement s'apprêtait à rendre sur les documents officiels (CNI, permis de conduire et passeport). Le Premier ministre a tenté de défendre ces taxes et était confiant quelques jours auparavant. Il a expliqué que celles-ci « n'auront pas d'impact « sur le pouvoir d'achat des citoyens.

Le document mis en ligne par la chefferie du gouvernement revient en détail sur les taxes sur les documents administratifs revues à la hausse. Une hausse justifiée pour le Premier ministre, qui souligne que « les nouveaux tarifs appliqués aux documents électroniques reflètent leur coût. L'établissement relevant du ministère de l'Intérieur qui les produit a fourni les prix de revient de chacun de ces documents, et c'est à partir de cela que les nouveaux tarifs de délivrance ont été fixés «, selon le communiqué. Le tarif de délivrance de chacun de ces documents devient modeste, justifie le Premier ministère, estimant que « les critiques sur l'atteinte au pouvoir d'achat des citoyens sont infondées «. Mais comme attendu, le président Bouteflika a décidé le retrait de toute augmentation de droits pour les documents administratifs.

De même qu'il a ordonné la suppression des taxes sur les documents biométriques annoncées dans l'avant-projet de la loi de finances complémentaire 2018. En annulant les propositions de hausse des droits sur les documents administratifs, Bouteflika a usé de son rôle d'arbitre en se plaçant aux antipodes de son Premier Ministre.

Le contraste entre le communiqué datant du 24 mai 2018, toujours visible sur le site du Premier ministère, et la sentence du Conseil des ministres du 5 juin 2018 est significative à plus d'un titre.

En outre, le Conseil des ministres a décidé d'introduire une TVA de 19% sur au lieu de 0% actuellement sur les collections CKD et SKD destinées aux véhicules montés en Algérie. Dans sa première version, le PLFC 2018 prévoyait d'introduire une TVA à taux réduit (9%). Finalement, c'est le taux normal qui sera appliqué.

Les constructeurs ayant des usines de montage de véhicules ont bénéficié d'une batterie d'exonérations fiscales et parafiscales dont la TVA, pour une période de cinq ans. Le projet de Loi de finances complémentaire 2018 propose l'instauration d'un droit additionnel provisoire de sauvegarde en matière de commerce extérieur. De même qu'un droit additionnel provisoire de sauvegarde, dont le taux n'a pas été précisé dans le communiqué, sera appliqué aux importations de certains produits finis qui sont actuellement soumis à la suspension provisoire à l'importation. A ce propos, le président Bouteflika a appelé les opérateurs économiques « à tirer profit de la démarche de sauvegarde temporaire que le pays a mise en place en matière de commerce extérieur pour accroître leurs investissements et augmenter la production de biens et de services afin de satisfaire la demande locale et de diversifier les exportations du pays.

Hocine Adryen

CONSEIL DES MINISTRES

500 milliards de dinars pour différents projets d'envergure

LE CONSEIL des ministres tenu mardi a décidé d'octroyer une enveloppe de 500 milliards de DA en autorisations de programme pour différents projets d'envergure. Cette somme permettra de relancer une série de projets, notamment sociaux, gelés ces dernières années du fait de la tension financière sur le budget de l'État, souligne le communiqué du Conseil des ministres qui ajoute que celle-ci servira aussi à «engager de nouvelles réalisations d'infrastructures» qui seront financées en concours temporaires par le Fonds national d'investissement (FNI). Il s'agit notamment de voies ferrées et de rocades à réaliser ou à moderniser au profit du nouveau port centre d'El Hamdania (Cherchell) et de l'augmentation de l'exploitation des mines de phosphate, ainsi que de la modernisation du port de Annaba, en liaison avec ce même projet. Le méga projet du port centre d'El Hamdania a été confié à une société mixte de droit algérien composée du groupe public des services portuaires et de deux compagnies chinoises qui sont CSCEC (China state construction corporation) et CHEC (China Harbour engineering company). Régie par la règle 51/49%, cette société mixte est chargée de réaliser les travaux d'études, de construction, d'exploitation et de gestion de cette infrastructure portuaire. Le projet, d'un coût global de 3,3 milliards de dollars, sera financé dans le cadre d'un crédit chinois à long terme. Le délai total de réalisation est de sept (7) ans, mais le projet sera progressivement mis en service. Pour le financement de sa première phase, le projet de Loi de finances initial de 2018 a consacré un budget de 150 milliards de DA. Avec 20 mètres de tirant d'eau (hauteur de la partie immergée d'un bateau), ce port en eau profonde sera réalisé non seulement pour le commerce national par voie maritime, mais aussi en tant que hub pour les échanges au niveau régional. Il disposera de 23 quais d'une capacité de traitement de 6,5 millions de conteneurs et de 25,7 millions de tonnes/an de marchandises générales.

Il sera aussi un pôle de développement industriel, relié aux réseaux ferroviaire et autoroutier et bénéficiant, dans sa proximité immédiate, de deux sites totalisant 2 000 hectares destinés à accueillir des projets industriels. Le trafic portuaire de marchandises dans la région centre du pays devrait atteindre, à l'horizon 2050, un volume de 35 millions de tonnes de marchandises/an et deux (2) millions de conteneurs de 20 pieds annuellement, contre 10,5 millions de tonnes traités actuellement par les ports d'Alger et de Ténès. Le projet de Loi de finances complémentaire propose aussi l'instauration d'un droit additionnel provisoire de sauvegarde en matière de commerce extérieur.

Ce droit additionnel provisoire de sauvegarde, dont le taux n'a pas été précisé, sera appliqué aux importations de certains produits finis qui sont actuellement soumis à la suspension provisoire à l'importation. À ce propos, le président Bouteflika a appelé les opérateurs économiques «à tirer profit de la démarche de sauvegarde temporaire» que le pays a mis en place en matière de commerce extérieur pour accroître leurs investissements et augmenter la production de biens et de services» afin de «satisfaire la demande locale et de diversifier les exportations du pays».

H. A.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

L'Algérie élue à la vice-présidence

L'ALGÉRIE a été élue mardi, à l'unanimité des 193 Etats membres des Nations Unies, vice-présidente de la 73e session de l'Assemblée générale de l'ONU qui va débuter en septembre prochain. L'Algérie a été élue pour le compte du groupe des Etats d'Afrique. Cette élection qui consacre les efforts et le rôle de la diplomatie algérienne, vient conforter la place qui est la sienne dans le concert des Nations. Elle traduit la confiance de la communauté internationale après la série de réalisations et la participation dynamique de l'Algérie aux différents événements diplomatiques de grand envergure, à l'instar de sa présidence en 2017 de la première commission en charge du désarmement et la facilitation de l'adoption de la réforme du système de développement des Nations Unies. L'adoption de cette profonde réforme le 31 mai dernier a constitué une marque d'appréciation et de reconnaissance unanime des efforts de l'Algérie, qui a facilité l'aboutissement de cet important processus. En sa qualité de vice-présidente de l'Assemblée générale, l'Algérie sera membre du Comité général, organe subsidiaire important de l'ONU en charge de la gestion des travaux de l'Assemblée générale. Avant-hier, l'Assemblée générale a élu Mme Maria Fernanda Espinosa Garcés, ministre des Affaires étrangères de l'Equateur, à la présidence de sa soixante-treizième session. Mme Espinosa Garcés devient ainsi la quatrième femme élue à ce poste depuis la création des Nations Unies, il y a 73 ans.

M. D.

BACCALAURÉAT 2018

Facebook sera bloqué pendant la première heure de chaque épreuve

LA MINISTRE de la Poste et des Technologies de l'Information, Mme Imane Houda Faraoun, a déclaré hier que les réseaux sociaux, notamment Facebook, «seront systématiquement bloqués» pendant la première heure de chaque épreuve du baccalauréat. S'exprimant en marge d'une visite officielle à Mila, Imane Houda Faraoun a expliqué que «cette mesure préventive» s'inscrit dans le cadre du dispositif de sécurisation de l'examen du bac, en l'occurrence empêcher la publication des sujets sur Facebook. Ce dispositif, qui consiste à verrouiller les réseaux sociaux pendant la première heure de chaque examen, a montré cette année son efficacité, tant pour l'examen de cycle primaire que pour le BEM, puisque les épreuves n'étaient accessibles sur Facebook qu'après consommation d'une bonne partie du temps de l'épreuve. Conséquence de la décision de la ministre annoncée à Mila : des désagréments inéluctables pour les accrocs des réseaux sociaux durant tout la période de l'examen du bac, du 19 au 24 juin. Par ailleurs, l'Association nationale des parents d'élèves vient de renouveler son appel aux candidats en leur conseillant de se «concentrer sur leurs révisons» et de ne pas se laisser distraire par des faux sujets qui seraient éventuellement publiés sur les réseaux sociaux.

S. N.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE MARQUE POUR N'GAOUS

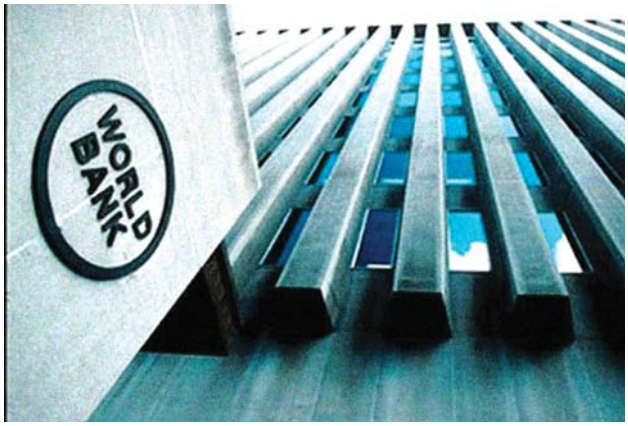
«Waqetha !»

A LA VEILLE de la saison estivale et en plein mois sacré du ramadhan, N'Gaous lance sa campagne significative multi-supports d'envergure nationale, «Waqteha !»
Lors du mois du ramadhan de cette année 2018, N'Gaous, la marque algérienne phare de boissons soft - devenue au fil du temps patrimoine national, décide de monter d'un cran dans sa stratégie de communication. Il s'agit là de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de faire «redécouvrir» au grand public l'unicité et l'authenticité de cette marque de boisson «culte» pour les Algériens, tous sexes, âges et classes socioprofessionnelles confondus.
C'est ce que nous explique à ce propos, monsieur Naïm Maazouz : «Nos valeurs doivent inspirer notre comportement, notre communication, nos produits et nos actes. Ce sont elles qui soutiennent le développement de notre marque. Notre attitude est guidée par nos actes et nos prises de parole et c'est à travers elles que nous gagnons en affirmation».
Dans ce contexte, une campagne a été lancée sur plusieurs supports médias. Elle a pour objectif de réaffirmer le positionnement de la marque sur le marché algérien des soft-drinks, son leadership et sa modernité. Cette campagne se traduit par un message publicitaire fort, dans un langage algérien, à la fois simple et compréhensible de tous : «Waqteha !»
Une évasion le temps d'une boisson : «Waqteha !» N'Gaous est la boisson de tous les moments. Ces spots mettent en avant des scènes de vies réelles du commun des Algériens que N'Gaous transforme, grâce à l'une ou à l'autre de ses boissons, en un moment de plaisir fort et privilégié. Que l'on soit seul face à une vue éblouissante, entre copains au milieu d'un jardin, ou simplement en bas de l'immeuble en train de jouer aux dominos, cette boisson accompagne tous nos bons moments.
S'agissant du lancement de cette campagne, la marque a mis sous le feu des projecteurs 10 spots qui se relayent les uns-les autres sur les différentes chaînes TV, mais aussi sur le digital. Nous en citons celui d'un chauffeur de bus exacerbé par une foule de voyageurs râleurs qu'une canette de N'Gaous vient soulager, ou encore un chef de famille autour d'une table d'Iftar, assailli par les problèmes que viennent lui exposer les autres membres, les uns après les autres, et qu'une bouteille d'eau fruitée gazéifiée N'Gaous semble le calmer.
Cet élan de dynamisme de la marque se poursuivra le long de la saison estivale. Traduisant tous les efforts consentis pour une continuelle modernisation de ses structures et l'amélioration de ses produits, cette vague vient apporter un nouveau souffle de vie à la marque. Les emballages relookés revalorisent toute la subtilité du mélange des arômes et le savoir-faire de N'Gaous, mettant en exergue leur synergie ; garantissant ainsi l'harmonie entre tous les produits des autres gammes de la marque.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'ALGÉRIE POUR 2018

La BM maintient ses prévisions

A quelques jours du dernier rapport dressé par le Fonds monétaire international (FMI) sur l'économie algérienne montrant un semblant de satisfaction associée à beaucoup d'appréhensions, la Banque mondiale (BM) vient de maintenir sa prévision de la croissance économique de l'Algérie pour l'année 2018.



Dans son rapport semestriel sur les perspectives économiques mondiales rendu public avant-hier à Washington, l'institution de Bretton Woods estime que la croissance de l'économie algérienne restera solide cette année. Elle explique son constat par le fait que les dépenses d'investissement ont noté une hausse ainsi que la progression des cours pétroliers enregistrée ces derniers mois.
La BM prévoit, à ce titre, une croissance du Pib réel de l'Algérie estimé à 3,5% en 2018, contre 3,6%, (-0,1 point) anticipé dans l'édition de janvier du rapport.
La prévision actualisée de 3,5% reste toutefois identique à celle prévue par l'institution financière internationale, dans son rapport de suivi de la situation économique de la région Mena, publié en avril dernier.
La BM a légèrement abaissé sa prévision pour 2019 à 2%, soit -0,5 point comparé à la croissance projetée en janvier, et a revu sa projection pour 2020 à 1,3% (-0,3 point). Selon les mêmes données, la croissance en 2017 s'est établie à 1,6%.
L'institution financière relève, par ailleurs, que plusieurs pays exportateurs de pétrole dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (Mena), dont l'Algérie, ont assoupli leurs projets d'assainissement des finances publiques suite à la hausse des prix du pétrole.
«L'Algérie a en outre revu à la hausse ses projets de dépenses d'investissement pour soutenir la croissance», ajoute le rapport.
La croissance dans la région, prévoit la BM, devrait se renforcer à 3% en 2018 puis à 3,3% en 2019, grâce en grande partie au relèvement des pays exportateurs de pétrole de l'effondrement des prix de cette matière première.
Le rapport note que ces pays devraient accroître leurs dépenses d'investissement grâce à l'augmentation des revenus intérieurs et à la hausse des prix du pétrole. Quant à la croissance parmi les membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), elle devrait atteindre 2,1% en 2018 et 2,7% en 2019, soutenue par l'augmentation des investissements en capital fixe.
Les prévisions de la croissance en Arabie saoudite devraient être revues à la hausse, à 1,8 % cette année et 2,1 % l'année prochaine. L'Iran, quant à elle, devrait enregistrer une croissance de 4,1% en 2018 et en 2019.
Les économies importatrices de pétrole devraient afficher une croissance plus forte, suite à un regain de confiance de la part des entreprises et des consommateurs sous l'effet des reformes du climat des affaires et de l'amélioration de la demande extérieure. L'Egypte devrait enregistrer une croissance de 5% au cours de l'exercice 2017-2018, (période s'étalant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018) et de 5,5% l'exercice suivant.
Les petits importateurs de pétrole, tels que la Jordanie et le Liban, sont confrontés à un ralentissement de la croissance dû à des déséquilibres extérieurs et budgétaires.
La Banque Mondiale explique que « Les risques d'assombrissement des perspectives de la région sont prépondérants «. La hausse récente des prix du pétrole pourrait ne pas être soutenue et être contrariée par une production de pétrole de schiste plus importante que prévue aux Etats-Unis.
Pour les pays importateurs de pétrole, l'amplification des problèmes de sécurité ou l'exacerbation des tensions géopolitiques, estime le même rapport, pourraient nuire au tourisme, refroidir les investisseurs et limiter l'accès au financement.

Aziza Mehdid

SYSTEME D'AUTHENTIFICATION BIOMETRIQUE AVEC RECONNAISSANCE FACIALE

La nouvelle technologie de BOMARE COMPANY

L'ENTREPRISE algérienne BOMARE COMPANY franchit une nouvelle étape dans l'innovation et le développement de la technologie, et ce à travers la signature d'une convention avec NEC, leader japonais avéré dans le secteur des nouvelles technologies.
En effet, par ce nouveau partenariat conclue lundi à Alger, BOMARE COMPANY lancera la solution Fido-NEC, un système d'authentification biométrique utilisant la reconnaissance faciale pour déverrouiller les smartphones dans un premier lieu, puis, passer vers d'autres utilisations professionnelles telles que la sécurité et le paiement électronique.
Pour les dirigeants de cette entreprise algérienne, ce projet de partenariat constitue une première étape, car il est question de la réalisation d'autres projets à l'avenir, plus fructueux dans le domaine de la technologie et de l'industrie. De plus, l'introduction de cette nouvelle technologie, augmentera la notoriété du produit smartphone Stream à l'export sur les marchés européen et africain, déjà présent sur le marché international. En termes de performance, ladite technologie de reconnaissance faciale s'appuie sur la dernière version de l'algorithme NeoFace qui offre des performances significatives dans de nombreuses applications, explique-t-on.
Pour ce qui est de l'utilisation de ce système d'authentification, les utilisateurs doivent simplement fixer la caméra de leur Smartphone pour le débloquer, et ce grâce à l'intégration de la technologie de reconnaissance faciale NEC au software des Smartphone Stream System. «L'entreprise franchit une nouvelle étape dans l'innovation de ses produits à travers cette collaboration avec le géant japonais NEC, qui constitue un puissant levier d'innovation et un véritable accélérateur de développement», se félicite le patron de l'entreprise, qui annonce la commercialisation de cette innovation en mois d'octobre prochain, à un prix très compétitif.
Notons que BOMARE COMPANY sous la marque commerciale, Stream System, ambitionne d'ici 2021, la réalisation de 1,5 million de TV et 3 million de Smartphones, dont 60% de ces quantités seront destinées à l'export, nous a fait-on savoir.
«Pour la réalisation d'un tel objectif, le taux d'intégration passera à 75 % pour les TV et 54 % pour les Smartphones «, souligne-t-on. Les dirigeants de l'entreprise ont par ailleurs souligné l'importance que revêt ce partenariat, du fait que la compagnie japonaise NEC, est leader en la matière, et que le groupe NEC généralement fournit à l'échelle mondiale des «solutions pour les sociétés» qui favorisent la sécurité, la sûreté, l'efficacité et l'équité de la société.
Ce rendez-vous était aussi l'occasion de parler des avancées réalisées par BOMARE COMPANY, qui a vu son chiffre d'affaire grimpé, à travers ses nombreux investissements et différents partenariats, et qui a pour objectif d'atteindre 10 milliards de DA en 2018, après avoir enregistré de 7,4 milliards de DA en 2017.

Lilia Ait Akli

DÉCOLONISATION DU SAHARA OCCIDENTAL

Ibrahim Ghali demande l'application de la résolution 677 de l'UA

Le Président sahraoui, Ibrahim Ghali, a indiqué avant-hier avoir demandé au président de l'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa, l'application de la résolution 677 prise lors du 30e sommet de l'Union africaine, en harmonie avec la résolution 2414 du Conseil de sécurité pour l'ouverture immédiate des négociations directes et sans conditions préalables entre le Front Polisario et le Maroc, afin de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

Dans une déclaration faite aux médias, à l'issue de la rencontre qu'il a eu mardi avec son homologue sud-africain, M. Ghali a indiqué : «nous avons convenu qu'il ne devrait pas être toléré aucune atteinte à l'accord qui rassemble les peuples et les pays d'Afrique dans le cadre de l'Organisation panafricaine pour assurer la paix et la stabilité dans notre continent et dans le monde», tout en précisant qu'avec son homologue sud-africain, il a été «souligné que le Maroc, en tant que membre de l'Union africaine, est tenu de respecter les principes et objectifs énoncés dans l'acte constitutif de l'Union, particulièrement le respect des frontières héritées à l'indépendance, le non-recours aux menaces et à la force pour le règlement des conflits entre les Etats membres».

Selon l'agence de presse sahraouie (SPS), les deux présidents ont eu, lors des entretiens, «à débattre et à partager une profonde analyse, où il en ressort des points de vue communs sur l'ensemble des questions bilatérales, continentales et internationales d'intérêt commun».



«La réunion avec le président Cyril Ramaphosa était très intéressante, fraternelle et fructueuse, qui m'a permis de profiter de ses idées et de ses conseils. Nous avons senti réellement que nous étions avec des compagnons de lutte, des alliés et des amis fidèles, convaincus et attachés aux mêmes principes, idéaux et objectifs qui nous unissent en tant qu'Africains et en tant que militants pour la libération et la promotion des peuples africains», a tenu à souligner le président sahraoui.

Dans ce sillage, le secrétaire général du Front Polisario a indiqué que «la République sahraouie compte beaucoup sur l'expérience de l'Afrique du Sud, pays leader dans les domaines économiques, industriels et autres», estimant que «sa visite en Afrique du Sud constitue un nouveau soutien aux relations fraternelles et d'amitié ainsi qu'à la coopération historique unissant les deux pays».

Il a précisé aussi que cette visite est «une occasion d'approfondir la consultation et la coordination des positions pour servir les intérêts de deux peuples, les deux pays et tous les peuples africains, et ce, dans le cadre de la mise en £uvre de l'agenda 2063 «.

Brahim Ghali a également exprimé sa fierté que sa visite en Afrique du Sud à la tête d'une délégation a coïncidé avec la commémoration du centenaire des deux personnalités immortelles, Nelson Mandela et Maman Albertina Sisulu.

Pour rendre hommage à ces deux personnalités sud-africaines, il a annoncé que la République sahraouie célébrera ce centenaire, le 12 octobre prochain, date marquant la commémoration du peuple sahraoui de la «Journée de l'unité nationale».

Le président Ghali a entamé samedi sa visite de travail en Afrique du Sud, lors de laquelle il a rencontré son homologue sud-africain, Cyril Ramaphosa, des partis et des représentants de la société civile.

Le président de la RASD était accompagné du ministre des Affaires étrangères, Mohamed Salem Ould Salek, du ministre de la Coopération, Buhali Siid, du Secrétaire d'Etat à la sécurité et à la documentation, Brahim Ahmed Mahmoud, outre les conseillers à la présidence, Mmes Soukeina Larbass Joumani et Aminetou Larbass Soueidatt et M. Abdati Abrika et le conseiller au ministère des Affaires étrangères, Malainine Lakhal.

R. I.

JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLÉGALE

Accord international pour bloquer les navires contrevenants

ALORS QUE la communauté internationale célébrait mardi la première journée mondiale de la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non règlementée (INN), de plus en plus de pays ont décidé de rejoindre un accord mondial visant à mettre un terme aux activités de pêche illégale, s'est félicitée l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Selon les estimations, un poisson pêché sur cinq serait affecté par cette pêche illégale, avec un coût annuel de près de 23 milliards de dollars.

La date d'aujourd'hui a été choisie car elle coïncide avec l'anniversaire de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du Port (PSMA), entré en vigueur en 2016. Il s'agit du premier accord international contraignant à cibler la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. A ce jour, 54 Etats, ainsi que l'Union européenne, sont devenus parties de l'accord et nombreux sont ceux à avoir déjà commencé à mettre en oeuvre ses dispositions.

«Les parlements de nombreux autres pays sont en passe de ratifier l'accord. J'aimerais féliciter tous ces pays et inviter les autres à rejoindre cette initiative mondiale afin d'éradiquer la pêche illégale.

Pour que le PSMA soit effectif, nous avons besoin de tous les pays», a précisé José Graziano da Silva, directeur général de la FAO, lors d'un événement parallèle organisé en marge de la 159ème session du Conseil de la FAO pour célébrer la journée mondiale.

Le PSMA tend à décourager les navires qui souhaiteraient exercer des activités illégales, en leur refusant l'accès aux ports et donc en les empêchant de décharger leurs prises et de bénéficier des services portuaires. L'accord empêche également les produits provenant de la pêche INN de parvenir jusqu'aux marchés nationaux et internationaux. Selon la FAO, pour la première fois, on observe une volonté croissante de mettre un terme à la pêche INN, avec notamment la mise en place d'une série d'instruments internationaux qui permettront de rapprocher la communauté internationale de cet objectif.

«Nous avons tous les instruments nécessaires pour réaliser notre objectif mais nous avons également besoin de l'implication de tous les gouvernements et de l'ensemble des principaux acteurs du secteur», a souligné M. Graziano da Silva.

Près de 10% de la population mondiale dépend directement de la pêche pour ses moyens d'existence et, pour de nombreux pays en développement, le poisson est la denrée alimentaire la plus commercialisée. Le secteur de la pêche fournit également des emplois pour les jeunes et les femmes, mais la pêche illégale menace gravement la durabilité de cet important secteur socio-économique.

La pêche INN a un impact négatif sur les moyens d'existence, les stocks de poissons et l'environnement. Elle est aussi souvent liée à d'autres activités illégales, telles que le trafic de produits stupéfiants et d'armes, la traite des personnes, l'exploitation des travailleurs et même l'esclavage.

La pêche INN menace également les progrès accomplis en vue de parvenir à une gestion durable des pêches, soit l'un des Objectifs de développement durable.

La FAO travaille à la réalisation d'un programme mondial de développement des capacités afin d'aider les pays à mieux surveiller leurs flottes et à mieux contrôler les navires étrangers qui se rendent à leurs ports.

Il s'agit également d'améliorer la surveillance des zones côtières de manière à pouvoir garantir la durabilité des ressources halieutiques dans les eaux de ces pays.

R. I.



ACCORD NUCLÉAIRE

L'Iran s'est préparé à «un éventuel échec»

L'IRAN a annoncé hier à Vienne, lors d'une réunion du conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), se livrer à des «travaux préparatoires» destinés à relancer son programme nucléaire en cas d'échec de l'accord de 2015 avec les grandes puissances à la suite du retrait de Washington le 8 mai dernier.

Téhéran a lancé des «travaux préparatoires au cas ou le JCPOA (sigle officiel de l'accord) venait malheureusement à échouer, de façon à ce que l'Iran puisse relancer ses activités sans les restrictions liées au JCPOA», a déclaré son ambassadeur auprès de l'AIEA, Reza Najafi.

Le diplomate, qui s'exprimait en marge de la réunion du conseil des gouverneurs de l'agence, a confirmé que son pays avait notifié à cet organe envisager une reprise de la production de gaz UF6, utilisé pour l'enrichissement d'uranium.

L'AIEA avait indiqué mardi avoir reçu «une lettre de l'Iran le 4 juin informant l'agence de l'existence d'un calendrier provisoire de démarrage de production d'UF6», laquelle en soi ne contrevient pas à l'accord.

Le vice-président iranien Ali Akbar Salehi avait annoncé mardi que Téhéran souhaitait également fabriquer de nouvelles centrifugeuses, de façon à augmenter sa capacité à enrichir l'uranium.

L'Iran «prépare juste de nouvelles infrastructures», a précisé mercredi M. Najafi, soulignant que cette décision à propos des centrifugeuses «ne relève pas du JCPOA» et n'avait, à ce titre, pas été mentionnée dans la lettre à l'agence.

Le représentant iranien a invité les signataires de l'accord, notamment les Européens, à trouver «très rapidement» une solution pour «compenser» les effets économiques de la défection américaine.

A défaut, l'Iran «n'acceptera pas de continuer à respecter ses engagements», a insisté le haut diplomate. «Nous ne faisons rien aujourd'hui qui contrevienne à l'accord», a-t-il rappelé. Lundi, le guide suprême iranien, Ali Khamenei, avait prévenu que son pays avait «le devoir de se préparer rapidement» à augmenter sa capacité de production d'uranium enrichi.

L'accord de 2015 est fragilisé par la décision le 8 mai du président américain Donald Trump de se retirer de ce texte.

R. I.

PAGE ANIMÉE PAR AMEL SAIDI

L'HISTOIRE DES KHARIJITES (II)



L'événement d'al-Nahrwân et le massacre des Kharijites : Après la proposition que le Prince des croyants 'Alî (Radhia Allahou Anhou) eut faite aux Kharijites, proposition qu'ils refusèrent, ces derniers quittèrent Koufa et se regroupèrent dans d'autres localités. 'Alî (Radhia Allahou Anhou) leur fit parvenir un message dans lequel il leur demandait de réintégrer la communauté des musulmans, mais les Kharijites répondirent qu'ils ne reviendraient pas tant que 'Alî ne reconnaîtra pas être tombé dans la mécréance à cause du fait qu'il ait accepté l'arbitrage et qu'il ne se repentira pas de cette grave erreur. En conséquence, 'Alî leur envoya son messager qu'ils essayèrent de tuer, puis ils décidèrent que tous ceux qui n'embrasseraient pas leurs préceptes et croyances seraient considérés comme des mécréants ; ainsi, il devient alors possible de les tuer, de les voler et de capturer leurs femmes et leurs enfants. Par ailleurs, les Kharijites décidèrent de donner foi aux paroles d'autrui seulement si ces dernières entraînent des actes en accord avec elles, de plus ils choisirent une manière radicale pour diffuser leur vision de l'Islam : ceux qui l'acceptent et les suivent sont épargnés tandis que ceux qui la refusent sont tués sans aucune autre forme de procès. Ainsi, une fois 'Abdallah ibn Khabbâb ibn al-Arat, qui était un gouverneur de 'Alî dans une des provinces de l'Etat musulman et qui voyageait avec son esclave – laquelle était enceinte –, rencontra les Kharijites, ces derniers le tuèrent et éventrèrent son esclave ; la nouvelle de cet acte ignoble arriva aux oreilles de 'Alî, lequel décida de marcher contre eux avec l'armée qu'il avait préparée pour mener une expédition dans le Châm, l'armée musulmane et les Kharijites se rencontrèrent donc dans un endroit appelé al-Nahrawân, la victoire de 'Alî fut totale, seuls quelques Kharijites y réchappèrent.

La situation des Kharijites après l'épisode d'al-Nahrawân : Malgré cet affrontement béni durant lequel périrent une majorité de Kharijites, la racine du mal n'a pas été totalement anéantie, car en effet quelques-uns d'entre eux survécurent au massacre. Les narrateurs ont rapporté que les survivants Kharijites n'étaient qu'une petite dizaine et qu'ils se dispersèrent dans les différents pays musulmans où ils s'efforcèrent de diffuser leur doctrine en appelant les gens à y adhérer.

La division des Kharijites et leur éclatement en diverses sectes : La doctrine des Kharijites contient en elle-même les germes de sa division et de son éclatement. En effet, il est à noter que les Kharijites sont connus pour avoir une compréhension des choses superficielles ainsi que pour une certaine véhémence dans leurs rapports aux autres, d'ailleurs les relations intra-kharijites n'échappèrent pas aux effets de cette véhémence caractéristique ; ainsi, des oppositions internes âpres virent le jour, les divergences d'idées et de croyances aboutirent à la prolifération des sectes.

Par conséquent, chaque fois qu'un Kharijite trouvait une idée nouvelle ou se distinguait du groupe principal par une opinion divergente alors il en était exclu et devenait pour les autres Kharijites un mécréant ; toutefois, il ne fallait pas beaucoup de temps pour qu'un petit groupe d'individus suive le Kharijite dissident afin de créer une secte séparée du groupe principal. Ce type de dissidence fut très fréquente, ce qui mena les Kharijites à se diviser en de nombreuses sectes et groupes ; cependant, les savants spécialistes des sectes estiment qu'il y a six sectes kharijites principales, lesquelles ont chacune diverses petites sectes qui y sont affiliées. Voici donc un bref aperçu de l'histoire des Kharijites, une histoire ensanglantée par le sang des musulmans et qui montre jusqu'à quels extrêmes dangereux peuvent mener les déviances idéologiques ; ainsi, les Kharijites en sont arrivés à souiller les choses sacrées et à suivre une voie totalement fausse tout en pensant qu'ils étaient dans le vrai.

SOURCE : ISLAMWEB.NET

La mosquée Al-Azhar



La mosquée Al-Azhar, fondée en 970, est une des plus anciennes mosquées du Caire et le siège de l'université Al-Azhar, la plus ancienne université encore active au monde après Quaraouiyine.

Dès son arrivée en Égypte, Jawhar ben Abdalah al-Siqilli, le général d'origine sicilienne qui venait de conquérir le pays en 969, pour le quatrième calife fatimide Al-Muizz li-Dîn Allah, entama la construction d'une nouvelle capitale, Al-Mansûriyyah, au nord d'Al-Fustât, l'ancien fleuron de l'Empire abbasside. Lorsque Al-Muizz se rendit sur place pour visiter sa nouvelle conquête, il décida que la capitale s'appellerait Al-Qâhirah (c'est-à-dire « la victorieuse », actuel Le Caire) plutôt qu'Al-Mansûriyyah.

Lorsque Jawhar al-Siqilli posa la première pierre de la nouvelle capitale, il avait prévu la construction d'une grande mosquée où serait célébrée la prière sous le règne de son maître Al-Muizz. Cette mosquée fut d'abord appelée Jâmaâ Al-Qâhirah (la mosquée du Caire). La mosquée d'origine comprenait une cour entourée de trois bas-côtés. Elle avait un seul minaret et occupait la moitié de l'espace qu'elle occupe aujourd'hui. Elle a par la suite été nommée « Al-Azhar » pour rendre hommage à Fatima Zahra, la fille du Prophète Mahommed (). Elle est située au sud du Khan el Khalili, au centre du Caire. Sa construction commença le 4 avril 970 et dura deux ans. La dernière prière fut posée le 22 Juin 972[1]. Après sa construction, Al-Azhar fut directement financée par les califes fatimides, et devint la mosquée officielle pour la prière du vendredi. Les habitants des villes à proximité du Caire, comme Misr ou Al-Qatai' se dirigeaient tous les vendredis vers Al-Azhar pour écouter le sermon (al-Khutbah), donné par le calife fatimide, et accomplir la prière en congrégation. Par ailleurs, des Égyptiens aisés participaient à son financement en lui léguant une part de leur fortune ou des propriétés privées.

Une école est ouverte près de la mosquée en octobre 975[2], puis en 988, elle devint une université où étaient enseignés le droit et la théologie (madrasa). En 1005, sous le califat d'Al-Hakim elle devient une « maison du savoir » (arabe دار العلم [dār al-`ilm], maison de la science, ou دار الحكمة dār al-hikma, maison de la sagesse), munie d'une importante bibliothèque publique, où la chimie, l'astronomie et la philosophie sont enseignées en plus des disciplines strictement religieuses comme la connaissance des hadiths et du Coran. L'éducation à Al-Azhar incluait la jurisprudence chiite-ismaélite, la grammaire arabe, la littérature et l'histoire. Elle devient alors le centre de diffusion de la da'wa (propagande) chiite fatimide.

À la fin de la dynastie des Fatimides (VIe siècle de l'hégire - XIIe siècle), la partie couverte de la mosquée a été élargie. Un couloir fut ajouté de chaque côté de la cour intérieure, dont les arcades reposent sur des colonnes de marbre.

En 1303, plusieurs bâtiments sont complètement reconstruits suite aux destructions causées par un tremblement de terre.

Suite à l'occupation de l'Égypte par les troupes françaises, le 22 octobre 1798, pendant que Bonaparte est dans le vieux Caire, un soulèvement est provoqué : la population de la capitale se répand en armes dans les rues, se fortifie sur divers points, et principalement dans la grande mosquée Al-Azhar. Excités par les cheikhs et les imams, ces Égyptiens jurent par leur prophète d'exterminer tous les Français. Tous ceux qu'ils rencontrent, soit dans leurs maisons, soit dans les rues, sont impitoyablement égorgés. Bonaparte n'est point déconcerté par l'orage qui le menace de toutes parts. Il poursuit lui-même les révoltés de rue en rue, et les oblige à se concentrer dans la grande mosquée. Il ordonne à ses canons de foudroyer la mosquée. Les Français en brisent les portes et, animés par la fureur et la vengeance, ils massacrent les Égyptiens. Quelques cheikhs, plusieurs Turcs ou Égyptiens, convaincus d'avoir trempé dans le complot, sont exécutés.

Le 1er juin 1801, Al-Azhar ferme ses portes sur une Égypte occupée par les Français, et exactement une année et un jour plus tard, le 2 juin 1802, ré-ouvre pour le service du vendredi, en la présence du grand vizir ottoman.

SOURCE : ISLAMWEB.NE

LES FEMMES QUI ONT MARQUÉ LE MONDE MUSULMAN

Aïcha, la favorite

FILLE du calife Abou Bakr Al Siddik, elle aurait été mariée au prophète Mohammed à l'âge de 6 ou 7 ans. D'un tempérament plutôt jaloux, la tradition sunnite la consacre comme étant l'épouse "favorite" du prophète. Un statut qu'elle devait notamment à sa grande érudition. S'inspirant de son mari, elle engrangea un savoir considérable dans le fikh (la jurisprudence musulmane, ndlr). Savoir qu'elle mit à profit à la mort du prophète en prodiguant des conseils religieux à des croyantes qui venaient s'enquérir auprès d'elle, et en enseignant le coran et la sunna.

Le chef Linda Larbi, uneFranco-Algérienne avertie passionnée de pâtisseries françaises et de gâteaux algériens, nous invite dans sa cuisine, son univers pour mieux nous transmettre le plaisir de son héritage culinaire familial algérien durant tout le mois sacré.

http://www.la-cuisine-de-mes-racines.com.



SOUPE DE TOMATES-BASILIC-MOZZARELLA



Je vous propose une savoureuse soupe de tomates, basilic et mozzarella pour un début de repas décontractant une recette facile et rapide.

INGRÉDIENTS :

8 tomates fraiches
50cl d'eau
2 échalotes émincées
2c à soupe d'huile d'olive
1cc à café de sauce pesto (facultatif)
5cl de crème liquide
Sel et poivre
1c à soupe de sucre semoule
Boules de mozzarella
Basilic haché

PRÉPARATION:

Mettre une casserole d'eau à bouillir. Mettre les tomates dans l'eau bouillante.
Mettre tomates dans un bol d'eau froide avec des glaçons.
Peler les tomates Couper la tomate en deux évider-les et extraire les pépins
Couper les tomates vidées en dès
Dans une petite marmite faire revenir les échalotes émincées dans l'huile d\'olive et ajouter les dès de tomates et le pesto le sucre et saler et poivrer et ajouter 50cl d'eau et laisser cuire 10min
Mixez le tout passe au chinois. (Filtrer le liquide dans un tamis pour enlever les impuretés). remettre quelques secondes sur le feu. Hor du feu, ajouter la crème liquide rectifier l'assaisonnement servir dans des assiettes creuses et poser des boules de mozzarella sur chaque bol de soupe et parsemer de basilic

POMMES DE TERRE FARCIES AUX CAROTTES.

Bonjour comme vous le saviez je suis membre du forum Recette du grand Maghreb et d\'ailleurs et chaque mois une blogueuse est mise à l\'honneur en testant ces recettes pour ce mois de Mai c\'est Samiha du fabuleux à son active de belle recette avec toujours une touche d\'originalité une cuisine convivial et jovial et puis voilà ce que j\'ai testé Pommes de terre farcies aux carottes et puis beignets salés cette recette suivra plus tard et si j\'ai le temps j\'en testerais d\'autres…….pour la recette de Samiha c\'est ici

INGRÉDIENTS:

3 pommes de terre moyennes
2 carottes moyennes
3 carrés de Kiri
Une noix de beurre
Sel et poivre
Persil
tranches de gruyère (j'ai mis fromage fondu pour croque)

Préparation:
Eplucher les pommes de terre, les laver et leur vider les centres en laissant une épaisseur de fond.
les enduire à l'aide d'un pinceau avec l'huile(j\'ai mis du beurre fondu). e poser dans un plat allant au four
contenant 1 doigt d'eau chaude
afin d'éviter que ça ne brûle.
les cuire au four 20mns à 180°.
préparer la garniture.
râper les carottes finement.
les faire revenir avec le beurre sur feu doux.
couper le fromage en petits dés
et l'y incorporer.
remuer à l'aide d'une cuillère en bois
en écrasant le fromage.
farcir les barquettes de pommes de terre avec.
et garnir d'une tranche de gruyère.
enfourner une deuxième fois pour
gratiner la surface.
déguster aussitôt!
Je vous souhaite une très belle réalisation et très bonne dégustation!!

MATLOU3



Matlou3 est un pain traditionnel algérien aérien il est fait entièrement de semoule fine, connu pour sa souplesse et moelleux néanmoins de nos jours il existe de multiples variantes on peut en citer celle a la farine et semoule ;la singularité du matlou3 traditionnel c'est de le cuire dans un plat en fonte (tajine el-khobz)ou sur un plat traditionnel en terre réhaussé de petits picots par contre rien ne vous empêche de le cuire sur une poêle antiadhésive ou une crêpière éclectique c'est un pain qui accompagne souvent nos plats algériens et particulièrement pendant le mois sacré du ramadan

INGRÉDIENTS

Pour 4 pains
600g de semoule fine
25g de levure boulangère
1cc de sel bien pleine
Environ 80cl d'eau tiède selon l'absorption
2c à soupe de mélange de graines de nigelle, sésames et anis
1c à soupe d'huile
Un peu de semoule fine pour la finition
Procédé

Dans un bol mettre la levure avec un peu d'eau tiède pour la diluer et laisser gonfler 15min environ -Dans une terrine ou gas3a ou le bol de votre pétrin mettre la semoule toutes les graines et mélanger.
-Ajouter la levure et l'eau progressivement et ramasser la pâte et puis ajouter le sel dilué dans un peu d'eau et pétrir tout en ajoutant l'eau il faut pétrir longuement 20min à la main avec la paume et le poing de la main tout en ajoutant de l'eau si c'est nécessaire vous devez obtenir une pâte molle ,un peu collante et 15 min au pétrin -Votre pâte est pétrie quand vous ne sentez plus de grains dans la pâte il doit disparaître complètement ajouter l'huile
-Diviser la pâte en 4 et laisser reposer pendant 30min et couvrir d'un torchon propre -Reprendre la pâte et aplatir les boules du centre avec la paume de la main et les bords avec les doigts déposer vos pains sur un linge propre saupoudré de semoule et puis saupoudrer le dessus des pains de semoule -Laisser lever vos pains couvert d'un linge propre pendant 1h ou 1h30 jusqu'à qu'ils doublent de volume
-Chauffer votre plat en fonte ou une poêle -Cuire les galettes sur feu moyen retourner-les régulièrement et faire tourner le pain pour homogénéiser la cuisson. cuire les bordures du pain en le faisant rouler sur le gaz
-Mettre vos pains cuits sous un linge propre et déguster tiède ou froid
3e ouv

LE DESSERT : TIRAMISU AUX FRUITS EXOTIQUES



voilà une jolie et savoureuse version de tiramisu aux fruits exotiques un duo de charme qui associe l'exotisme des fruits de la passion et la mangue à l'onctuosité de la crème mascarpone-un dessert qui sera apprécié à sa juste valeur par les palais les plus délicats.

Ingrédients
Pour la Crème de mascarpone
250 de mascarpone
2 œufs les blancs séparés des jaunes
50g de sucre.
Pour les fruits exotiques
1 mangue-3 fruits de la passion-30g de sucre semoule-20g de cassonade-le jus ½ citron
125g de biscuits type petit-beurre
Procédé
Blanchissez les jaunes d'œufs avec 25g de sucre et ajoutez le mascarpone
Montez les blancs d'œuf en neige avec une pincée de sel et serrez-les à la fin avec le reste de sucre et incorporez-les au mélange mascarpone délicatement et réservez au frais
Épluchez la mangue et détaillez-la en petit cubes
Dans une casserole mettre les cubes de mangue le sucre semoule et le jus de citron et laissez frémir pendant 3min ajoutez la pulpe des fruits de la passion et le sucre roux et retirez du feu laissez refroidir complètement au frais
Dressez vos verrines mettez au fonds de chaque verrines une cuillère à soupe de biscuit grossièrement moulu et 2 cuillères à soupe de fruits exotiques avec leur jus et une couche de crème de mascarpone à l'aide d'une poche à douille répétez la même étape biscuit fruits et crème de mascarpone et finir par les fruits réservez au frais au moins 6h avant de servir

DOCTEUR MESSAOUDI – BENBOUALIA LYNDA

Ecole supérieure des sciences et technologies du sport Rachid Harreiug Dely Ibrahim . ALGER

▸ LE JEUNE DU MOIS DE RAMADHAN ET LE DIABETE

FAUT-IL JEÛNER QUAND ON EST DIABÉTIQUE ?

La réponse est simple pour les professionnels de la santé. La plupart des patients diabétiques sont exemptés du jeûne. Chez les diabétiques insulino-dépendants, le jeûne est strictement interdit.
Quant aux sujets diabétiques de type 2 (diabète non insulino-dépendant), la décision de jeûner leur appartient. Ils doivent aborder la question au préalable avec leur médecin traitant. En effet, chez certains diabétiques de type 2, le jeûne reste toujours déconseillé, et ce en raison des risques de complication pouvant survenir si des épisodes d'hypoglycémie venaient à être fréquents, soit un taux de sucre dans le sang inférieur à 70 mg/dl.
A savoir un tableau clinique étayé par des symptômes plus ou moins graves peuvent être observé, comme des vertiges, des maux de tête, des nausées, des sueurs froides, des troubles visuels, de la somnolence, des battements cardiaques accélérés, des paresthésies des membres (fourmillements) et enfin une confusion mentale
Il est important de prévenir une hypoglycémie car si celle-ci n'est pas corrigée dans l'immédiat, elle peut avoir un impact néfaste sur l'organisme et aboutir à des lésions sur des organes vitaux, voire une nécrose cellulaire.

LES BIENFAITS DES ÉPICES SUR LA SANTÉ



LES CLOUS DE GIROFLE

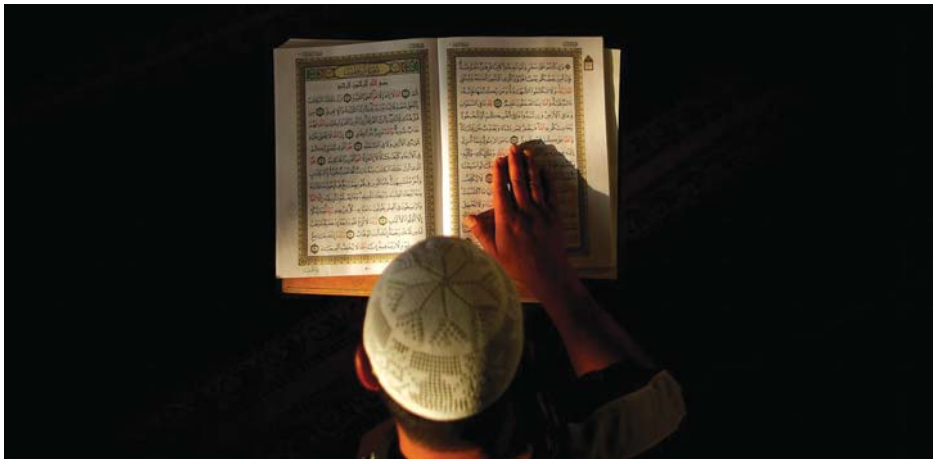
Avec un taux de phénols élevé, les clous de girofle sont parmi les épices les plus riches en antioxydants. Ils participent donc à la lutte contre les radicaux libres responsables de l'oxydation et du vieillissement des cellules. Considérés comme "purificateurs", les clous de girofle ont d'importantes propriétés antifongiques et anti-infectieuses. Germicides, ils ont également une bonne action cicatrisante. En infusion, ils permettraient d'améliorer le fonctionnement du système digestif.

RAMADAN, CE MOIS DE JEÛNE, DE PIETE ET DE SACRIFICE

FACE A LA MONDIALISATION DEVORANTE



PAR CHEICH TAHAR BADAOUI



Ce principe d'aisance tient compte de la dynamique sociale qu'on ne peut appréhender que par le biais de l'évolution et la variation continue des besoins de la vie d'une part et de l'émancipation et de la maturité des mentalités d'autre part, dynamique sauvegardée par les garde –fous de la procédure abrogationniste du Saint Coran.

En effet, celui qui lis pour la première fois le Saint Coran, sera surpris de rencontrer de temps à autre, des Versets apparemment contradictoires, rendant parfois plus ou moins licite une chose pour l'interdire ensuite, ou prêchant la tolérance et le pardon à l'égard des polythéistes et incitant ensuite à l'offensive, à l'effet de protéger les convictions sacrées, ou enfin, décrétant telle indication pour l'héritage, le veuvage, les boissons alcoolisées, par exemple, pour énoncer ensuite d'autres prescriptions. Cette variation d'optique est clairement soulignée dans le Saint Coran : « Si Nous abrogeons un Verset quelconque ou que Nous le faisons oublier, Nous en apportons aussitôt un meilleur ou un semblable. Ne sais-Tu pas qu'Allah Est Omnipotent ? « (Sourate dite « La Vache « ou « Al Baqarah « Verset 106.)

Ce qui signifie que le Verset dont il s'agit est remplacé, changé de sorte que le licite devient illicite, l'illicite devient licite, le permis devient interdit et l'interdit permis. Mais cela ne concerne que le domaine du convenable et du blâmable, de la libéralité et de l'interdiction. Quant à la réalité immuable ayant trait au dogme, à la divinité suprême du Seigneur, aux fondements théologiques, aux valeurs morales, à l'information, elle ne saurait subir les intempéries de l'abrogation.

A noter qu'à l'aube de l'Islam, cette question des Versets abrogés et abrogeant, conduisit les malfaiteurs et les détracteurs de la Religion de Dieu à accuser le Prophète Mohammed Salut Divin Sur Lui, de faussaire, comme le souligne expressément le Saint Coran dans les Versets 101 et 102 de la Sourate dite « Les Abeilles « ou « An-Nahl « : « Lorsque Nous remplaçons un Verset par un autre, et Allah Sait mieux ce qu'Il fait révéler, ils disent : « Tu n'est qu'un faussaire. « Mais la plupart d'entre eux, n'en savent rien. Dis : « c'est le Saint Esprit (Gabriel) qui le fait descendre de la part de Ton Seigneur en toute Vérité, afin de raffermir (la foi) de ceux qui croient ainsi que guidance, et bonne annonce pour les musulmans. «

Il ne faut pas perdre de vue que d'une part, la Révélation s'effectuait graduellement en fonction de l'évolution des événements comme nous l'avons signalé dans les développements antérieurs. Dieu, selon les circonstances, abrogeait une disposition et à la place, révélait une autre transformant la précédente ou la remplaçait purement et simplement. D'autre part, l'ordre des Sourates ne correspond pas à la chronologie de la Révélation ; il n'est donc pas étonnant de trouver des Versets abrogés placés avant les Versets abrogeants.

Ce serait d'ailleurs une grosse erreur de se représenter cette question d'abrogation comme une sorte d'autocritique, comme si Dieu, ignorant les événements postérieurs à la Révélation, se rétractait en présence d'une situation nouvelle précédemment inconnue par Lui. Ce qui ôterait au Seigneur toute Divinité supérieure et le réduirait au simple commun des mortels, et par conséquent, renierait carrément Dieu par cette incroyance caractérisée par cette négation manifeste. Un tel raisonnement qui relève de l'impiété, signifie que le Tout Puissant après avoir conçu préalablement un ordre inique se ravise et rectifie une erreur afin de rétablir la vérité.

Le verset cité plus haut montre clairement que l'Omniscient le pouvoir d'opérer des modifications sur toutes choses et qu'Il prévoit à l'avance des changements de situations. Les perspectives nouvelles ne pouvant, par conséquent, échapper à la connaissance du Créateur, Maître des Mondes. Dieu énonce expressément des mesures provisoires en laissant entendre qu'une disposition ultérieure pourrait éminemment intervenir et réglerait définitivement un problème.

Il en est ainsi par exemple de la sanction transitoire infligée à l'homme et à la femme pris en flagrant délit d'adultère. A ce sujet le Saint Coran dispose dans la Sourate dite « les femmes « ou « An Nissa « Versets 15 et 16. comme suit : « Celles de vos femmes qui forniquent, faites témoigner à leur encontre quatre d'entre vous. S'ils témoignent, alors enfermez les dans les demeures jusqu'à ce que mort s'en suive ou que Dieu leur réserve une voie salutaire. Les deux parmi vous qui l'a commettent (la fornication), sévissez contre eux. S'ils se repentent ensuite et se corrigent, alors, laissez les en paix. Allah Est accueillant au repentir et Miséricordieux. «.

Au début de l'Islam, la sentence appliquée à la femme coupable d'adultère était l'interdiction de sortir de la maison jusqu'à ce que la mort la recouvre. Donc cette sentence fût allégée par la suite et abrogée par la flagellation (cent coups de fouet), si l'un des deux couples ou les deux à la fois sont célibataires et par la lapidation si l'un d'eux ou les deux à la fois sont mariés non divorcés, telle que le conçoit le Saint Coran dans la Sourate dite « La Lumière « Verset 2. La même sentence était prévue pour deux homosexuels commettant cette turpitude.

L'Envoyé de Dieu, Salut Divin Sur Lui rapporte-t-on a dit à ce propos : « Celui que vous voyez faire l'action du peuple de Loth (prophète contemporain d'Abraham) tuez l'actif qui opère et le passif qui subit. « Cette action signifie la fornication entre homosexuels (mâles ou femelles) dont le mariage est devenu, hélas, légitime et légal au sein des pays civilisés de l'Occident d'aujourd'hui où l'on enseigne le respect de l'autre, la sauvegarde des droits de l'homme, de la protection des libertés individuelles, et où l'on apprend à vivre sauvagement sans restrictions ni tabous.

Si ces deux fornicateurs se corrigent sincèrement et se repentent, il va falloir les laisser vivre en pleine quiétude et respecter leur revirement pour le bien ; car « celui qui se repent de son péché, disait notre Prophète Salut Divin sur Lui est considéré désormais comme n'ayant commis aucun péché. « Si le Vénéré Prophète ordonne de tuer les homosexuels fornicateurs, c'est par ce qu'il considère à juste titre qu'il s'agit là d'une tumeur cancéreuse maligne et incurable ravageant la nature humaine et d'un fléau dévastateur, mettant en péril la sacralité de la famille et donc, le bien-être de l'humanité.

Par ailleurs, le Maître At Tabarâny rapporte que deux hommes avaient appris une Sourate que le Prophète Salut Divin Sur Lui leur avait récitée. Ils ne l'avaient pas apprise. Mais une nuit, ils se sont mis en position pour prier et ils ont essayé de la réciter, mais en vain. Au matin, ils sont allés trouver le Prophète pour lui demander de leur expliquer ce phénomène bizarre. Le Prophète leur avait répondu que la Sourate en question vient d'être abrogée et donc passée à l'oubli. Dans tous les cas, la procédure abrogationniste vise en premier lieu, l'intérêt des hommes, puisque Seul le Seigneur connaît Ses créatures, humaines en l'occurrence, et connaît plus qu'elles-mêmes, comment gérer leurs situations et donc, comment les guider vers le Salut éternel.

Le Verset d'après celui-ci stipule : « Ne Sais-Tu pas qu'à Dieu appartient le Royaume des Cieux et de la Terre ? Hors Dieu, vous n'aurez ni protecteur, ni secourant ? « Cela signifie que Dieu, Lui Seul, dispose de Sa création comme Il l'entend. Il crée et ordonne, prédestine le bonheur et les tribulations, dicte le licite et l'illicite, le permis et l'interdit ; c'est Lui qui décide tout. « Lui, dirait le Saint Coran, ne peut être questionné ; eux, ils le sont. « Donc nous devons nous nous conformer à Son ordre en obéissant à Ses Messagers.

Dans ce Verset 107, il y a une réponse cinglante aux juifs qui font semblant d'ignorer que plusieurs prescriptions de la Torah firent l'objet d'abrogation. Et dans tous les cas, Dieu décide ce qu'Il veut.

Les Ecritures anciennes démentirent ces allégations à savoir : Dieu permit à Adam de marier ses filles à ses fils, puis plus tard interdit cette pratique conjugale. Il permit à Noé de manger la viande de tous les animaux puis limita cette permission, le mariage à deux sœurs fût permis à Israël (Jacob) puis cela fût abrogé par les Ecritures saintes de Moise. Dieu donna à Abraham l'ordre d'immoler son fils aîné Ismaël puis Il a abrogé cette injonction. De même Il ordonna par l'intermédiaire de son Messager Moise que soient tués tous ceux qui ont adoré « le veau d'or « pendant l'absence de ce Prophète invité alors à l'entretien du Seigneur, puis, par Sa Grâce, Il leur pardonna cet acte infâme.

Dans ce Verset donc, Dieu montre d'une part, que l'abrogation est vraie en dépit de l'entêtement des juifs qui ne veulent guère admettre l'impact de celle-ci, sur certaines prescriptions de leur Livre céleste, et d'autre part, qu'Il détient sans conteste, le Royaume des Cieux et décide selon Sa Volonté. Il ne consulte personne et personne ne peut Le contredire encore moins, Le contraindre, Gloire à Lui Seul .

D'autres Versets sont encore plus explicites, ceux relatifs à la Qibla. Le changement de l'orientation des faces des fidèles pendant la prière était prévu à l'avance. En effet, quand le Prophète Salut Divin Sur Lui était à la Mecque priait conformément à la prescription divine en s'orientant vers le Temple sacré de Jérusalem.

A ce sujet Ibn 'Abbas que Dieu agrée son âme rapporte que lorsque le Prophète, Salut Divin Sur Lui s'exila à Médine, Il reçut l'ordre de prier en direction de Jérusalem. Les juifs en étaient fiers et contents. Le Prophète prie plus de dix mois dans cette direction, mais Il aimait la Qibla d'Abraham : pour cela Il invoquait Dieu en regardant le Ciel. Alors Dieu révéla : « Tournez votre face de ce côté-là. « Mécontents, les juifs dirent : Qu'est ce qui les a détournés de la Qibla sur laquelle ils réglaient leurs prières ? Alors notre Seigneur révéla aussitôt : « Dis : à Dieu l'Orient et l'Occident. Il guide qui Il veut sur une voie de rectitude. «

(Suivra)

LE RÉALISATEUR REVIENT SUR SA DERNIÈRE ŒUVRE « DES MOUTONS ET DES HOMMES »

Karim Sayad : « La notion du sacrifice est essentielle dans l'imaginaire algérien... »

Des moutons et des hommes de Karim Sayad est un film-documentaire de 78 minutes. Il revient sur un phénomène notoire dans les quartiers populaires, à savoir les combats de moutons. Tourné essentiellement sur les hauteurs de la Carrière (Bab El Oued), ce documentaire suit le quotidien de Samir, 42 ans, qui survit en vendant des moutons. Quant à Habib, un adolescent de 16 ans, dresse son bélier "El Bouq" pour qu'il participe à des combats. Ces gens, malgré leur piètre condition de vie ont su trouver un exutoire à travers cette forme de sport. Dans cet entretien, nous avons décortiqué avec le réalisateur les dessous de ce travail qui montre une passion hors du commun, mais surtout une minorité qu'on voit rarement à l'écran.

Propos recueillis par Fadhel Zakour



Comment avez-vous eu l'idée de partager le quotidien des ces hommes réunis autour d'une passion, à savoir les combats de moutons ?

Deux éléments m'ont amené à faire ce film documentaire : lors de mes vacances à El Harrach en 2010, je marchais avec un cousin avant de croiser un individu qui se promenait avec un mouton. Ne connaissant pas le phénomène des combats, je me renseigne sur ce jeune. C'est alors que j'ai découvert l'univers des Kbabchia et leurs pages sur Facebook. Un univers parallèle que j'avais envie d'explorer en somme. Les combats de moutons n'étaient pas ma passion. Cet univers m'a cependant intéressé de par le potentiel métaphorique que représente le mouton en tant qu'animal: je pouvais l'utiliser comme porte d'entrée pour partager le quotidien des quartiers populaires d'Alger avec le public. À travers ces combats, je voulais faire le portrait de « zawali » qui est trop peu ou mal représenté dans les films algériens.

Pensez vous que l'incapacité des gens à exprimer leurs ressentis est derrière l'émergence de ce phénomène ? Autrement dit, peut-ont parler d'une affirmation de soi pour les individus livrés à eux mêmes ?



Je pense que les combats de moutons, à l'instar de nombreux combats d'animaux dans le monde, restent un phénomène universel et vieux comme le monde. En fait, il n'y a pas de particularisme algérien. Mais en ce qui concerne la mise en scène et le degré d'intensité concernant l'implication des Kbabchia dans leur passion. J'estime que dans d'autres cadres de la société, ce phénomène permet d'entrevoir chez les personnages des traumatismes dus à la situation économique, sociale, culturelle et à l'histoire récente de ce pays. Donc, les combats de moutons peuvent représenter un défouloir, une soupape pour se soulager de nombreuses frustrations.

On a beau découvrir le revers de la médaille à travers des citoyens vivant dans des quartiers populaires. Mais ces derniers ont su trouver des loisirs. Quel regard portez-vous sur cette inventivité ?

Elle me fait penser à une chose ; que si le système faisait un peu plus confiance à son peuple, les personnages de mon film iraient mieux. Que si ce système encourageait cette inventivité au lieu d'en avoir peur, Habib, un des personnages de mon film, serait en train de devenir vétérinaire. Quant à Samir, l'autre protagoniste ne se serait pas fait détruire son étable par la mairie.

Dans ce film documentaire. Le sacrifice du mouton se mêle au sacrifice humain, c'est le cas de Samir qui vend des moutons pour subsister…

La notion du sacrifice est essentielle dans l'imaginaire collectif algérien. Il faut dire que ce pays est né après un sacrifice originel très violent, qui je pense agit très fort sur l'inconscient collectif jusqu'à aujourd'hui.

Ce que j'ai essayé de faire avec le film, en partant du sacrifice du mouton, c'était d'élargir la réflexion sur cet inconscient collectif... Le sacrifice est parfois nécessaire et noble, mais parfois il est instrumentalisé pour des intérêts plus particuliers.

La thématique est purement masculine. Est-ce que l'environnement tendu des quartiers populaires justifie l'absence de la gent féminine ?

J'ai fait un film documentaire, et par conséquent, je pose un regard sur une réalité. La réalité des combats de moutons est exclusivement masculine, que cela nous plaise ou non. Après, on sait également que dans ces quartiers comme dans de nombreux autres endroits du pays, il y'a une répartition spatiale assez hermétique pour chacun. La rue appartient aux hommes, et les femmes sont à l'intérieur. Le film le constate, et à titre personnel je déplore ce constat. Mais vouloir placer des femmes dans le film, à une place que la société leur interdit aurait travesti cette réalité.

Des moutons et des hommes. Une recherche de soi et de la vie ?

Vaste question. De manière plus terre à terre, le film fait le portrait de deux personnages de cinéma, qui cherchent à exister dans une société qui leur met beaucoup de bâtons dans les rues.

Leur lucidité souvent, leur naïveté parfois, leur résilience et leur capacité à s'investir à fond pour leur passion m'a ému et donné envie de la faire partager avec un maximum de spectateurs.

SORTIR

SOIREE

Spectacles et concerts chez Gaada Nouba. 21h30. Hilton hôtel, Alger. Accès : 2000 DA. Deux consommations au choix.
Aujourd'hui, mercredi 06 juin. Le groupe El Dey en concert de musique actuelle.
Le jeudi 07 juin : Gaada Diwane Bechar en concert de musique traditionnelle.
Le vendredi 08 juin : le chanteur Allaoua d'expression kabyle en concert.
Le samedi 09 juin : le groupe Freeklane en concert de musique actuelle.

HUMOUR

1e édition de Oran fait sa comédie. Le jeudi 07 juin. 21h30. Le Méridien Oran Hôtel et Centre des conventions. Avec Abdelkader Secteur, Amine Radi, Samia Orosemane , Wahid, Wary Nichen. Accès : Vip : 3500 DA, Théâtre: 3000 DA, Balcon : 2500 DA.

METRO

Soirée à la station de métro de la Place des Martyrs, Alger. 21h. Accès libre.
Le jeudi 07 juin : La chanteuse Lewna en concert. Le vendredi 08 juin : Adlan Fergani en concert de malouf.

CHAABI

Récital de musique chaâbi à la Casbah d'Alger, dans le cadre de la troisième édition du concours Layali Casbate el Djazair. Pour le quartier le plus propre et le mieux animé.
Le samedi 07 juin : Ilot Bourahla. Le dimanche 08 juin : Ilot Soustara.
Le lundi 09 juin : clôture à l'hôtel El Aurassi pour la remise des prix aux meilleurs groupes.

ARTISAN

Exposition collective Le Carré d'artisan de tout métier. Du jeudi 07 au samedi 09 juin. Galerie Couleurs et Patrimoine. El Biar-Alger.

THEATRE

Pièce Prise de Parole de Issam El Yousfi du Maroc. Le samedi 09 juin. 22h30. Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi, Alger.
Une journaliste revisite la maison d'enfance. Elle prend la parole pour raconter sa propre vie. Regard partagé sur une réalité dispersée dans le temps et où se mélange l'intime avec le social. Comprendre ce que les mots amour, couple, famille, journalisme et pouvoir veulent dire dans le Maroc d'aujourd'hui...

PHOTO

L'artiste Julio Lozano Pizzano expose Post-photographie jusqu' au mercredi 13 juin. Institut Cervantes d'Alger. Œuvres réalisées sur la base de photographie travaillée sur du métal sur laquelle sont appliqués de la peinture, des objets, des crayons, des oxydes… Ce qui donne vie à des images qu'on croyait inexistantes.

MUSEE

Exposition au Musée national de l'antiquité jusqu' au mercredi 13 juin. 22h. Telemly-Alger. A la découverte du plus ancien musée d'Afrique.

IMAGE

Constanze Flamme d'Allemagne et Sonia Merabet d'Algérie exposent Cartographies jusqu'au mardi 26 juin. Espace Sylabs, Alger. Deux regards autour de la ville. Une cartographie d'Alger entre eau et forêts, l'architecture et les visages comme textures, les rues comme veines d'une narration, le cadrage comme une membrane entre réalité et fiction.

ARTISANAT

Exposition 10 ans de Prix nationaux de l'artisanat d'Espagne. Visible jusqu'au samedi 30 juin. Palais de la Culture Moufdi-Zakaria à Alger. Œuvres de dix concours (1996-2015) : vannerie, fabrication de cornemuse, bijouterie céramique…

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
Office de Promotion et de Gestion Immobilière de BOUIRA

OPGI BOUIRA

Numéro d'Identification Fiscale (NIF) : 0993 1001 020 66 46

Avis d'annulation de l'attribution provisoire de marché de travaux

l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de BOUIRA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de d'appel d'offres national ouvert avec n°022/2014 publié dans les quotidiens nationaux **Le Jeune Indépendant** et دلكاتيوز en date du **26/08/2014**, relatif à la réalisation d'un programme de logements public locatifs, que l'avis d'attribution provisoire publié dans les quotidiens nationaux **Le Jeune Indépendant** et دلكاتيوز en date du **09/10/2014** concernant le projet cité ci – dessous **est annulé.**

Opération	Entreprise et numéro d'identification fiscale (NIF)	Note technique	Lot	Montant de l'offre	Montant de l'offre après vérification	Délai
20 / 50 / 600 Logements Public Locatifs à EL HACHIMIA	ETB TCE MEGUELLATI Mourad Numéro d'Identification Fiscale 197710350188813	28.66 Points	TCE sauf VRD	45 371 369.97 DA	45 422 194.97 DA	15 mois

Le Jeune Indépendant du 07/06/2018 / ANEP N° 816 730

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة السكن و العمران و المدينة
ديوان الترقية و التسيير العقاري
لولاية بسكرة

OPGI بسكرة

ر.ت.ج 098907010070239
حي الأمل 1000 مسكن بسكرة

Mise en demeure par voie de publication n°01

Suite au retard considérable enregistré au niveau de ces chantiers, l'office de promotion et de gestion immobilière de met en demeure les entreprises suivante :

ENTRPRISE	ADRESSE	N° Marché	Date d'aprobation	Projet
BEN ALIA TOUFIK	RUE 20 AOUT BARIKA WILAYA – BATNA-	242/2016	08/09/2016	Réalisation L'Aménagement et Eclairage Exterieur du projet 100/250/5500 logts sociaux collectifs à El Outaya . Programme Quinquinale 2010-2014.

Pour:
- -Renforcer le chentier,en moyens humains et matériels afin de relancer les travaux.
- -rattraper le retard enregistré sur le planning d'avancement des travaux et cela dans un délai de 08 jours à compté de la date de la première parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux ou le Bomop
- -faute par ses entreprises d'obtempères sous huitaine, il sera appliquer les dispositions réglementaire allant à la résiliation au tort exclusifs de l'entreprises.

Le Jeune Indépendant du 07/06/2018 / ANEP N° 816 963



Jumelage inter-hôpitaux Nord-Sud: un acquis pour une meilleure prise en charge des malades

Les interventions chirurgicales et consultations médicales spécialisées menées, au titre des conventions de jumelage avec les structures hospitalières du Nord du pays au profit des malades de la wilaya d'Ouargla, notamment ceux des zones enclavées, font partie des acquis enregistrés en matière d'amélioration de la prise en charge médicale spécialisée.



Ces opérations visent en premier lieu à combler le déficit accusé en prestations médicales spécialisées au niveau des structures de santé de la wilaya d'Ouargla et à rapprocher les services spécialisés des malades dans les zones reculées, notamment ceux issus de couches sociales défavorisées, a indiqué le directeur de la santé et de la population de la wilaya. Fadel Mossaddek a estimé que ces opérations spécialisées ont profité souvent aussi bien aux nantis qu'aux personnes démunies, leur épargnant les fréquents et longs déplacements, contraints de lourdes maladies, vers les établissements hospitalières des régions du Nord du pays. Pas moins de 26 interventions en chirurgie pédiatrique ont été effectuées durant le premier trimestre de l'année en cours par une équipe spécialisée du CHU «Mohamed Saâdna Abdenour» de Sétif au profit d'enfants d'Ouargla, dans le cadre du jumelage avec l'établissement public hospitalier local «EPH-Mohamed Boudiaf».

Ces opérations viennent se greffer aux 354 consultations spécialisées, dont 53 menées par l'équipe médicale du CHU de Sétif, et le reste (301) mené par une équipe de neurologues du centre hospitalo-universitaire Mustapha Pacha d'Alger.

UNE SOIXANTAINE D'INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES EN 2017 À OUARGLA

Pas moins de 63 interventions chirurgicales spécialisées et plus de 1.587 consultations avaient été effectuées l'année dernière au profit des malades de la wilaya d'Ouargla dans le cadre du jumelage entre, d'une part, les EPH «Mohamed Boudiaf» d'Ouargla et «Slimane Amirat» de Touggourt, et, d'autre part, les CHU Mustapha Pacha (Alger) et Mohamed Sâadna Abdenour (Sétif).

Parmi ces interventions, 10 opérations ont porté sur la pose d'implants cochléaires au profit d'enfants âgés de moins de 10 ans, atteints de surdité néonatale, menées par une équipe de spécialistes en ORL, conduite par le Professeur Djamel Djennaoui du CHU d'Alger, a précisé le DSP.

Outre ces enfants, qui ont bénéficié des consultations préalables, un autre groupe de neuf nourrissons de plus de six mois, issus des régions enclavées de la wilaya d'Ouargla, présentant des malformations congénitales (bec de lièvre), ont également été pris en charge pour la correction de cette malformation.

Cette action humanitaire, visant à apporter assistance médicale aux déshérités, a porté également sur l'organisation de huit opérations ophtalmologiques, autant d'autres en traumatologie, en plus de six interventions en ORL et d'autres en cardiologie, neurologie et rééducation fonctionnelle.

S'agissant de la prise en charge des brulés, cinq opérations ont été effectuées par une équipe spécialisée d'Alger au niveau de l'EPH de Touggourt (160 km Nord d'Ouargla).

Approchés par l'APS, de nombreux praticiens de la région ont mis en avant l'intérêt de ces actions de jumelage inter-hôpitaux dans le rattrapage du déficit des spécialités médicales accusé par les régions du Sud. Pour le chef de service de la prévention à la direction de la santé et de la population, Djamel Maâmri, ces opérations de jumelage ont largement contribué au perfectionnement et à l'amélioration des compétences médicales, à la faveur de la formation continue et des échanges d'expériences médicales.

La Fondation algéro-américaine AAF-CEST organise en juillet une université d'été en Algérie

LA FONDATION algéro-américaine pour la culture, l'éducation, la science et la technologie (AAF-CEST), organise du 8 au 19 juillet une université d'été à Alger et Batna à destination des doctorants de l'ensemble du territoire national, a-t-on appris, hier auprès de son président le professeur Taha Merghoub. La « AAF Summer University 2018 « se tiendra successivement du 8 au 14 juillet à Alger et du 15 au 19 juillet à Batna. Elle sera centrée sur plusieurs thématiques variées telles que les réseaux intelligents, la biologie, la biotechnologie, la cancérologie et le génie civil.L'évènement se tiendra avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique et de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique et sera également organisé en collaboration avec l'université des Sciences et de la technologie Houari Boumediene (USTHB) à Alger et l'Université Mustapha Benboulaïd (Batna2) à Batna. Le professeur Merghoub, également membre associé au laboratoire Memorial Sloan Kettering Cancer Center aux Etats Unis, souligne que la « AAF Summer University 2018» a pour objectif de partager l'expérience et l'expertise scientifique acquise à l'étranger avec la communauté scientifique en Algérie. Il s'agit aussi d'établir un lien entre les étudiants en Algérie et la communauté scientifique algérienne basée en Algérie et à l'étranger et de développer un réseau entre ces professionnels. Cette démarche inclusive, vise également à promouvoir la future génération de scientifiques algériens, à créer des opportunités de collaboration et aussi à développer les possibilités d'accueil à l'étranger en construisant des ponts réels, basés sur des actions concrètes, explique ce scientifique algérien qui dirige à New York une banque de données du service de mélanome et d'immunothérapie.

MATCH AMICAL CE SOIR AU STADE DE LUZ À LISBONNE À 20H15

Portugal-Algérie : Madjer joue sa tête

Dos au mur et sous pression comme il ne l'a jamais été dans son costume de sélectionneur national, Rabah Madjer et sa composante, faisant l'objet d'une vague de critiques sans précédent, auront pour objectif ce soir sur la pelouse du stade Luz à Lisbonne (20h15) de redorer le blason du football algérien en total déclin.



Ce sera aussi le match de vérité pour le sélectionneur national, qui pourrait même faire ses adieux à la sélection nationale, pour ne pas dire prendre la porte de sortie et mettre fin à la mascarade après trois défaites consécutives heureusement en matchs amicaux. Les camarades de Nabil Bentaleb, le néo capitaine d'El Khadra devenu, faut-il le reconnaître, ''Ezzerga'' sous la coupe de Madjer au bilan négatif sur toute la ligne depuis son intronisation à la tête de l'EN, tenteront donc de redorer le blason de l'équipe et de rassurer un peu plus le public algérien avant de rentrer dans les choses sérieuses en prévision des éliminatoires de la CAN 2019 au Cameroun. Le match de ce soir face à une grosse pointure comme le Portugal mondialiste, sous l'étiquette de champion d'Europe en titre, sera le vrai test d'évaluation pour le coach national qui a montré toutes ses limites sur le banc de touche des Fennecs. Renversée à la surprise générale vendredi dernier dans son jardin du stade 05 Juillet par une modeste formation du Cap Vert à majorité composée de réservistes, les Verts devront sortir le grand jeu et mettre cette fois le cœur à l'ouvrage pour éviter une quatrième défaite de suite. Ce qui n'est jamais arrivé dans l'histoire de l'équipe nationale depuis son existence. Représenter dignement les couleurs nationales et sortir un grand match pour éviter une autre débâcle, voilà un bien difficile examen pour les joueurs au moral sérieusement affecté par leur dernière défaite à domicile face à un adversaire largement pourtant à portée de main. Pour le match de ce soir sur la pelouse du Stade Luz à Lisbonne face aux Lisboètes et leur star mondiale Cristiano Ronaldo, Madjer aura la chance de compter sur toute son armada emmenée au Portugal. L'infirmerie des Vert s'est vidée et le staff technique s'en réjouit. C'est dire que Madjer et ses deux assistants Menad et Ighil auront l'embarras du choix pour aligner un onze de guerriers capable cette fois d'aller au champ de bataille dans la peau d'un conquérant et non pas se suffire de limiter les dégâts. C'est sûr que la mission s'annonce des plus délicates devant un adversaire qui ne leur fera pas de cadeau pour rassurer son public avant de se rendre en Russie avec un moral au beau fixe. Pour rappel, la sélection nationale qui est en train de se préparer pour son prochain match des éliminatoires de la CAN 2019 au Cameroun contre la Gambie en septembre prochain à Banjul reste sur trois défaites consécutives, contre l'Iran en Auriche, l'Arabie Saoudite en Espagne et le Cap Vert à Alger. Si Madjer venait à concéder sa quatrième d'affilée, c'est clair que ce sera sa dernière sortie avec les Verts même si son boss vient de lui apporter son total soutien.

S. S.

LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL :

5 candidats pour la succession de Kerbadj

LA COMMISSION de candidatures à la présidence de la Ligue de football professionnel (LFP) a réceptionné cinq dossiers pour le poste de président, dont les élections se dérouleront le 21 juin au Centre technique de Sidi Moussa (Alger), a appris l'APS mardi auprès du directoire. Il s'agit de Mohamed El-Morro (ASM Oran), Azzedine Arab (ES Sétif), Abdelkrim Medouar (ASO Chlef), Noureddine Bouchoul (JSM Skikda) et Mourad Lahlou (NA Husseïn-Dey). La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée à ce mardi à 18h00 au siège de la LFP.L'étude des dossiers est prévue du mercredi 6 juin au vendredi 8 juin, alors que l'affichage de la liste des candidats retenus aura lieu le samedi 9 juin, avant de laisser place au travail de la commission de recours (10 au 14 juin).L'affichage de la liste définitive des candidats à la présidence de la LFP aura lieu le 15 juin, alors que l'assemblée générale élective est prévue pour le 21 du même mois. La Ligue de football professionnel est dirigée depuis le 23 janvier dernier par un directoire présidé par Amar Bahloul suite au retrait, par la Fédération algérienne de football, de la délégation de gestion des championnats professionnels au conseil d'administration de la LFP que présidait Mahfoud Kerbadj.

SI MANCHESTER CITY L'ENROLE DANS SES RANGS

Mahrez pourrait être le joueur africain le plus cher

TRANSPARENT EN équipe nationale, Riyad Mahrez, pourrait bien voir son feuilleton avec Leicester City connaître son épilogue, lui, qui tenait tant à quitter les Foxes depuis près de deux années mais en vain. En effet, le transfert de l'international algérien à Manchester City est imminent et la presse européenne, en générale, et britannique, en particulier, a confirmé l'arrivée du joueur à Manchester City. Les Foxes et les Citizens vont conclure le transfert à hauteur de 75 millions de livres sterling (60 + 15 millions de bonus), soit environs 85 millions d'euros. La star des Verts, meilleur joueur africain en 2016, va rentrer dans l'histoire du club et deviendra le plus cher joueur acheté par Manchester City.Le dernier grand coup effectué par les propriétaires du club fut le recrutement de Kevin De Bruyne, arrivé de Wolfsburg, pour la somme de 70 millions d'euros. Mahrez deviendra aussi le joueur africain et algérien le plus cher. Cette fois, on est presque sûrs de dire que Mahrez devrait entamer la préparation estivale avec une nouvelle équipe, à moins d'un retournement de situation de dernière minute, comme ce fut le cas lors des précédentes tentatives de transfert. Avec la signature imminente de Mahrez à Manchester City pour la somme de 85 M€, il deviendra le joueur le plus cher de l'histoire du football africain. Il détrônera le Congolais Cédric Bakambu, qui a été transféré l'hiver dernier de Villaréal au club chinois de Beijing Guoan pour la somme de 74 M€, suivi de Naby Keïta 51,9 M€, de Mohamed Salah 42 M€, Sadio Mané 41,2 M€, Éric Bailly 38 M€, Michael Essien 38 M€, Didier Drogba 37,5 M€, Wilfried Bony 35 M€, Slimani et Baldé Keïta 30 M€.

ONJSA/ COMMUNIQUE

L'ORGANISATION Nationale des Journalistes Sportifs Algériens (ONJSA) informe l'ensemble des médias que l'ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), M. Abdelkader Taleb Omar, sera l'invité du Forum de la presse sportive le samedi09 juin 2018, à 11h, au centre de presse de l'Office du complexe olympique (OCO) Mohamed- Boudiaf d'Alger. Nous invitons l'ensemble des journalistes à assurer la couverture médiatique de ce forum.

WA TLEMCEN : FOUAD BOUALI NOUVEL ENTRAINEUR

DJILALI Benahmed et Fouad Bouali ont été installés respectivement dans les fonctions de nouveau président de la société sportive professionnelle du Widad de Tlemcen, et de nouvel entraîneur du club. Le nouveau président de la SSP WA Tlemcen détient la totalité des actions de la société, ajoute-t-on de même source. Dans le même sillage, l'ancien joueur du Widad, Fouad Bouali, a été désigné entraineur en chef de l'équipe phare de la capitale des Zianide, avec comme objectif l'accession en Ligue 1. Cette désignation a été approuvée par le nouveau président de la SSP WAT. Le nouveau technicien du Widad, qui a dirigé le club, entre 2008 et 2010, aura carte blanche pour choisir ses assistants et les joueurs qui renforceront l'équipe en prévision de l'objectif tracé, a-t-on tenu à préciser. Fouad Bouali a déjà réussi, à l'issue de la saison 2008/2009, son pari de faire accéder le WAT en division 1, après un court passage en division deux, rappelle-t-on.

MC ORAN : AIT OUAMEUR SIXIÈME RECRUE

LE MC ORAN poursuit son opération de recrutement en engageant sa sixième recrue estivale, en l'occurrence, le milieu de terrain de l'ES Sétif, Ait Ouameur. Ait Ouameur, dont le contrat avec l'Entente vient d'expirer, s'est engagé pour deux saisons avec le club phare de la capitale de l'Ouest, a ajouté la même source. Auparavant, le président du Mouloudia, Ahmed Belhadj, a fait signé le gardien de but Maâzouzi (USM El Harrach), les défenseurs, Kennache (JSM Skilda), Khoualed (Ohod, Arabie Saoudite), Boudebouda (MC Alger) et Bouazza (El Wihda-Arabie Saoudite). Le MCO, qui a terminé quatrième le championnat de l'exercice écoulé, a également engagé un nouvel entraineur en la personne du Marocain, Badou Zaki, qui remplace Moez Bouakaz, dont le contrat n'a pas été renouvelé.

OFFICIEL : DARFALOU REJOINT LE VITESSE ARNHEM

EN FIN de contrat avec l'USM Alger, l'attaquant Oussama Darfalou portera désormais les couleurs du club néerlandais du Vitesse Arnhem, avec lequel il a signé un contrat de quatre ans.Oussama Darfalou (24 ans) arrive en Europe. Meilleur buteur du championnat de Ligue 1 avec les Rouge et Noir cette saison, l'enfant de Manaâ rejoint le Vitesse Arnhem, ou il a paraphé un contrat de quatre ans. « Après de belles années en Algérie, je voulais évoluer en Europe. Je me sens flatté que Vitesse m'offre cette opportunité. Je souhaite m'adapter le plus rapidement possible à la langue, à la culture et au jeu néerlandais », a déclaré Darfalou au site officiel du club.

HORAIRES DES PRIÈRES

ANNABA					
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha	
03:07	12:28	16:20	19:51	21:34	

CONSTANTINE				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
03:15	12:33	16:23	19:54	21:35

ALGER				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
03:27	12:47	16:39	20:09	21:52

OUARGLA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
03:44	12:38	16:18	19:47	21:19

CHLEF				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
03:38	12:54	16:44	20:14	21:55

MOSTAGANEM				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
03:44	12:59	16:49	20:19	21:59

ORAN				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
03:48	13:02	16:51	20:21	22:01

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 6104 – JEUDI 22 RAMADHAN 1438

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	23°	14°
Oran	24°	16°
Constantine	21°	11°
Ouargla	34°	22°

AZIB-AHMED (TIZI-OUZOU)

LE TERRAIN DE LA DISCORDE

Nonobstant la clarté de nos lois républicaines, il existe encore des parties qui feignent de les avoir mal comprises, d'où leur piétinement, et ce, naturellement pour atteindre des objectifs aux intérêts matériels certains.



C'est le cas d'un terrain, sis au village Azib-Ahmed dans la commune de Tizi-Ouzou, qui fait depuis une semaine l'objet d'un conflit entre ses héritiers au nombre de neuf et la direction des travaux publics (DTP) de la wilaya. Ce terrain en question, d'une superficie d'un hectare, appartenait à la famille Boudjemaâ du village Azib-Ahmed, douar Ihsnaouène et commune de Boudjima.

Les pouvoirs publics, pour les besoins de faire passer l'autoroute de la rocade sud, ont fait exproprier cette famille laquelle a accepté la chose de bon gré puisqu'il s'agissait d'un projet d'utilité publique. En 2000, la famille a été indemnisée, et ce, selon la valeur du terrain en question. Le projet fut réalisé. Cependant, après le passage de l'autoroute, une bonne superficie du terrain est restée comme un excédent, c'est-à-dire un terrain vierge. Jusqu'à la semaine passée, tout allait pour le mieux puisque personne n'a lorgné du côté de cet excédent de terrain.

Hélas, au cours de la journée du 29 mai dernier, les héritiers Boudjemaâ ont remarqué des engins de travaux publics sur ce terrain encore vierge. Au début, ils ont cru que c'était un autre projet d'utilité publique, mais ils se sont vite rendus compte que la personne qui réalisait des travaux de nivellement agissait pour son compte personnel. Il exécutait effectivement des travaux pour la création d'une pépinière. L'entrepreneur, étranger à la commune de Tizi-Ouzou, a reconnu qu'il voulait réaliser cette pépinière, mais en précisant qu'il a reçu dans ce sens une autorisation des services de la DTP de Tizi-Ouzou. Ceux-ci ont reconnu effectivement à l'endroit des héritiers Boudjemaâ avoir remis cette autorisation à l'entrepreneur en question, car le terrain en question constituait leur propre propriété et, par conséquent, ils pouvaient en disposer à leur guise.

Les services compétents de l'APC de Tizi-Ouzou, une fois saisis par les héritiers Boudjemaâ, leur ont signifié n'avoir pas été mis au courant par la mesure prise par la DTP. Ce fut alors le début d'un cafouillage. Les héritiers Boudjemaâ prétendent, ont souligné hier au du Jeune Indépendant, qu'à défaut d'un projet d'utilité publique, l'exploitation de la parcelle de terrain restante leur revient de droit. Comme justificatif, ils se basent sur l'article 935 du code civil.

C'est également au cours de la journée d'hier qu'ils se sont adressés au député Tayeb Mokadem pour qu'il saisisse l'administration de la wilaya pour un éventuel correctif. «Il est hors de question que nous acceptions que notre droit légitime soit bafoué», ont affirmé ces neuf héritiers Boudjemaâ. «Si l'administration de la wilaya ne se décidait pas à nous rétablir dans notre droit, que nous considérons comme inaliénable, nous envisagerions d'autres actions, légales, pour obtenir réparation», ont encore martelé nos interlocuteurs. Notons enfin que pendant ce temps, les engins des travaux publics de l'entrepreneur, désireux, rappelons-le, d'y faire une pépinière, continuent à niveler le terrain. En somme, c'est une affaire à suivre de très près.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

Publicité

